

Arrêté nº: MD/ST/2025/ (6+

Interdiction de stationnement, Occupation du domaine public,

Le mercredi22 Octobre 2025

## **ARRÊTÉ**

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'en raison de création de places de stationnement, par l'entreprise **EUROSIGN**, il est nécessaire d'occuper les emprises, et d'interdire le stationnement au droit 2 rue Saint Pierre.

## **ARRÊTONS**

Article 1: Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au droit du chantier 2 rue Saint-Pierre, le mercredi 22 Octobre 2025.

Article 2: L'autorisation est donnée à l'entreprise **EUROSIGN**, d'occuper les emprises, au droit du 2 Rue Saint Pierre, le mercredi 22 Octobre 2025 .

<u>Article 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4: L'entreprise est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 5: Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par l'entreprise.

<u>Article 6</u>: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

<u>Article 8</u>: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

1 4 OCT. 2025

Le Maire, Pour le Maire, Et par Délégation,

**Daniel GUEDRAS** 4 ème Adjoint au Maire

Publié sur le site de la Collectivité le : 1 4 001, 2025

Et notifié à l'intéressé le :

1 4 OCT. 2025